



Compte-rendu du Groupe d'échange OPA du 8 juillet 2008

Volet statutaire et grille de classification

De qui se moque t-on ?

Réunion présidée par Y. Malfilatre.

Administration : Mesdames Payant, Ghariani, Hayot, Boissonnet, Mangiante , Fernandes, Bonnichon-Daubens, Messieurs Saffroy, André.

Pour la Cfdt : F. Brothelande ; P. Monnier ; R. Hutinet ; P. Bandel.

En attendant l'arrivée de M. Malfilatre, l'administration propose un tour de table de présentation (inédit dans l'histoire des groupes échanges) pour nous annoncer une réorganisation de l'administration centrale (RGPP oblige) M. Saffroy, nouveau sous-directeur chargé des catégories B/C/OPA & Paul André son adjoint se présentent. Paul André sera désormais à la tête du dossier transfert des Parcs, il avoue ne pas connaître le statut OPA et ne demande qu'à le découvrir !

Pour l'intersyndicale, la situation est à son comble ! Nous travaillons depuis 4 ans maintenant sur ce thème en ayant des interlocuteurs nouveaux à chaque fois ! Il est déclaré que le nouveau pilote de l'avion n'a pas connaissance du statut spécifique des OPA, ni de la culture OPA ! Il arrive après la bataille puisque le statut OPA est déjà enterré.

A l'ordre du jour, l'administration nous propose de réagir sur les documents reçus en amont de la réunion :

- **Une nouvelle grille de classification mono filière.**
- **Propositions sur le régime indemnitaire.**

Sans tenir compte de l'ordre du jour, l'ouverture des débats porte sur la question des autorisations de recrutements qui avaient été données en 2007.

Il s'avère que nous pouvions recruter 130 agents et que cela s'est soldé par des embauches à hauteur de 65 personnes ! Où sont passés les autres ? Un point n'a jamais été fait au niveau national !

Le nouveau DGPA (M. RUYSSCHAERT) a récemment déclaré qu'il ordonnerait de recruter ces fameux 65 postes en plus des 150 prévus en 2008 !

Nous demandons que l'administration nous fournisse un document retraçant l'état des lieux des effectifs OPA incluant les départs et les remplacements !

L'administration signale que ce point n'était pas à l'ordre du jour et qu'ils ne peuvent pas y répondre, notamment sur les engagements pris !

Il est ensuite donné lecture par nos collègues de FO d'un document où les cadres territoriaux s'expriment par une déclaration font savoir qu'ils s'opposent à la création d'un statut de contractuel (comme futurs PTS) dans la FPT (Fonction Publique Territoriale) ! Comment se fait-il que le ministère ne tienne pas compte de leur désir et continue à travailler dans ce sens ?

Réponse: Le MEEDDAT n'a pas eu de réunion en inter-services par manque de temps ! D'ailleurs, les propositions faites lors de ce groupe de travail ne leur ont pas été présentées ! Rien ne dit qu'elles seront retenues par la FP et la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

Nous nous interrogeons alors sur la nécessité de participer à des réunions où les choses n'avancent pas !

Retour à l'ordre du jour :

Pour la CFDT, il est évident que le projet de grille de classification ne convient pas ! Les personnels ne s'y retrouveront pas ! Les passerelles entre certains grades sont incohérentes avec l'existant.

Des grades disparaissent (filière atelier), d'autres sont fusionnés en 1 seul niveau (ex: chef d'équipe).

Nous intervenons pour signaler que nous ne voyons pas sur le document apparaître la notion de durée mini entre les grades ! L'administration attend cette question pour nous faire part verbalement de ses propositions en terme de temps.

Nous constatons que la durée générale pour accéder de la filière ouvrière à la maîtrise est rallongée de plusieurs années.

Diverses autres aberrations sont constatées dans la grille de classification et de propositions de rémunérations.

Exemple : un technicien de niveau 1 recruté avec un bac + 2 percevrait 1 867,95 €, alors qu'un chef de chantier A avec un niveau bac Pro percevrait quant à lui 2 050,04 € !

Que veut dire le terme « provisoire spécialiste B » ? Demande est faite de le faire disparaître au profit d'une véritable appellation !

Proposition est faite par les OS de remplacer les appellations A, B, C par les mêmes termes que chez nos collègues de l'exploitation. Exemple: pas chef d'équipe A et B, mais chef d'équipe et chef d'équipe principal ainsi que pour l'ensemble des grades du corps.

De plus, aujourd'hui, l'embauche au grade d'ouvrier qualifié se fait avec 1 CAP et au grade d'ouvrier expérimenté avec 2 CAP. Demain avec la grille de classification telle qu'elle nous a été présentée pour être embauché au 1er grade du niveau de la maîtrise, il suffira de 2 CAP ! **Conclusion :** Le niveau de recrutement est revu à la baisse !

Des garanties nous avaient pourtant été données lors de la rencontre du 19 juin avec le directeur-adjoint du cabinet (voir CR de la rencontre) quant au maintien du principe d'évolution de carrière !

Il est évident que cette proposition de grille de classification est la volonté affichée de l'administration de coller au mieux avec les grilles indiciaires de la FPT pour faire plaisir à la fonction publique territoriale !

Nous ne pouvons l'accepter ! La refonte que va connaître notre statut est l'occasion de le rendre transposable à la FPT tout en l'améliorant et non pas en réinventant un pseudo-statut dont le seul intérêt serait de tirer les agents vers le bas !

Nous demandons à l'administration de revoir leur copie avec mention « peut mieux faire ».

Concernant le régime indemnitaire Madame Boissonnet nous présente les éléments sur lesquels elle a travaillé :

- Fusion des primes d'ancienneté et d'expérience 30 % maxi avec calcul réévalué à 1 % par an (la CFDT porte cette revendication depuis plusieurs années).
- Fusion de la prime de rendement avec le complément de prime de rendement 12 % avec un maxi de 24 %. Cette proposition est à suivre de près, méfions-nous des cadeaux ! Nous demandons un plancher minimum de sécurité de 8 %.
- Pour les heures supplémentaires afin d'éviter le recours au décret 2002-60 adapté aux PNT et aux fonctionnaires, il est envisagé de créer un nouveau texte permettant de toujours bénéficier de l'abondement 1,37/1,64/2,19 relatif à notre salaire horaire majoré pour tenir compte des congés payés.
- La prime de métier n'a pas été évoquée par l'administration, le projet serait en cours de rédaction !

L'administration nous avoue que ces propositions sont les leurs et ne sont toujours pas validées par une rencontre inter-service FP/DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et qu'il y a toujours une forte réticence de la FPT sur l'instauration dans leurs services d'une commission consultative propre aux futurs PTS (Personnels Techniques Spécialisés).

Pour info, dans les conseils généraux, il n'y a que 3 CAP, 1 par catégorie de personnels (cat. A, cat. B, cat. C).

Exemple : pour la catégorie C, des représentants du personnel C administratifs siègent et débattent en séance des promotions et de mutations des agents de catégorie C techniques ! Pour faire simple, après le transfert des Parcs aux CG, les questions de promotions pourront être traitées par des représentants du personnel issus du corps des administratifs et non pas par des PTS.

L'administration est incapable de nous confirmer les dates précises du projet de loi et des rédactions des décrets, le danger étant qu'ils arrivent après le transfert en 2010.

Pour la CFDT, il est inconcevable que les textes soient bouclés avant d'obtenir une feuille de route claire !

Commentaires CFDT:

La réunion s'est tenue dans un désordre complet ! Il est quand même inquiétant que la personne en charge de ce lourd dossier le découvre alors que la refonte rapide du statut doit être bouclée avant la présentation du projet de loi.

Une nouvelle rencontre est programmée en septembre.

Si le calendrier gouvernemental est respecté, il faut d'urgence un réel débat avec un dossier cohérent pour tous les partenaires.

Nous attendons des documents beaucoup plus élaborés et réfléchis !

La viabilité des Parcs et des services est en danger avec un recrutement qui n'est pas à la hauteur des promesses faites !

Il semble malheureusement nécessaire d'organiser une mobilisation à la rentrée pour que les OPA soient réellement entendus.

Le 14 novembre n'aurait-il pas suffi ?

Affaire à suivre !

Bonnes vacances à tous et en septembre !

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom :

Prénom :

Service :

Déclare vouloir adhérer à la CFDT.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à:
USE – CFDT - 30 passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE CEDEX

Tél. : n° 01 40 81 24 00 Fax : n° 01 40 81 24 05
E-MAIL : cfdt.syndicat@i-carre.net
SITE de l'USE : www.ufe-cfdt.org